



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Modification du projet SAS VAILOG FONTAINE situé sur l'Aéroparc de Fontaine :
- mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol sur pieux de 999,44 kWc,
- création de 2 sous-cellules pour le stockage de liquides inflammables classés sous la rubrique 4331.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

VAILOG Fontaine

Raison sociale

VAILOG Fontaine

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

VERON

Prénom(s)

ERIC

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.b) Autres ICPE soumises à enregistrement 30. Installations photovoltaïques de puissance sup à 300kWc	1.b) Classement à enregistrement pour la rubrique 4331 sur une ICPE autorisée par arrêté préfectoral au titre de la rubrique 1510. 30. Création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 999,44 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet de cette demande d'examen au cas par cas porte sur la modification du projet VAILOG FONTAINE situé sur l'Aéroparc de Fontaine par la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol sur pieux de 999,44 kWc, et la création de 2 sous-cellules pour le stockage de liquides inflammables classés sous la rubrique 4331.

La société VAILOG FONTAINE souhaite installer une centrale photovoltaïque au sol sur pieux de 999.44 kWc sur la zone d'espaces verts disponibles au Nord du site (voir sur le plan d'implantation disponible en annexe n°5a). L'électricité produite sera réinjectée et/ou autoconsommée.

Ce projet n'est pas accompagné de démolition, il nécessitera en plus des panneaux photovoltaïques la pose d'un poste de livraison avec transformateur.

La société VAILOG FONTAINE souhaite également créer deux sous-cellules au fond des cellules 5 et 6 (voir sur le plan de compartimentage disponible en annexe n°5b) dédiées au stockage de liquides inflammables classés sous la rubrique 4331.

Ces travaux s'inséreront dans les travaux de construction de la plateforme logistique du projet VAILOG FONTAINE autorisé en avril 2023 par arrêté préfectoral.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- la pose de panneaux photovoltaïques au sol sur la zone d'espaces verts projetée au Nord du site pour réinjection et/ou autoconsommation. Ces équipements de production d'électricité utilisant l'énergie solaire photovoltaïque seront implantés suivant les prescriptions prévues à la section V de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des ICPE soumises à autorisation

- la création de deux sous-cellules de 3 500 m² dédiées au stockage de liquides inflammables au fond des cellules 5 et 6. Ces cellules respecteront les prescriptions de l'arrêté ministériel du 1 juin 2015 applicable aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des ICPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Concernant la centrale photovoltaïque, les travaux comporteront les états suivantes :

- Implantation des structures porteuses avec des pieux battus,
- Fixation des modules photovoltaïques sur les tables support,
- Réalisation des travaux de VRD pour le cheminement des câbles, en sous-terrain, jusqu'au poste d'injection,
- Fixation des onduleurs en sous-face des modules,
- Construction du poste de livraison,
- Passage des câbles des tables photovoltaïques jusqu'au poste de livraison,
- Phase de test,
- Raccordement au réseau Enedis.

La phase travaux devrait durer entre 4 et 6 mois, hors raccordement Enedis, et sans tenir compte des aléas météorologiques.

Concernant les sous-cellules de liquides inflammables, les travaux s'inséreront dans les travaux de construction de la plateforme logistique. Les cellules 5 et 6 seront recoupées avec des murs coupe-feu de degré 2 heures (REI120) équipées de portes coupe-feu de degré 2 heures (EI120). Le projet s'accompagnera de la création d'une rétention déportée permettant de retenir 100 % des liquides inflammables en cas d'accident / incendie. Les sous-cellules seront équipées d'un système d'extinction automatique d'incendie et de détection incendie indépendante adaptés aux produits stockés. Les sous-cellules seront recoupées en zones de collecte de 500 m² maximum équipées de siphons coupe-feu.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En application du Code de l'environnement, l'établissement est actuellement soumis à autorisation au titre de la rubrique 1510.1 et à déclaration au titre des rubriques 2910-A-2, 2925.1 et 2925.2.

Conformément à la demande d'examen au cas par cas, l'établissement sera désormais soumis à enregistrement au titre de rubrique 4331 de la nomenclature des ICPE.

L'activité qui sera exercée sur le site consistera en la réception de marchandises par poids-lourds, en leur entreposage sur racks dans les cellules ou en masse, en la préparation de commandes et en leur expédition par poids-lourds.

L'exploitant intégrera dans ses consignes d'exploitation et dans ses consignes de sécurité les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 applicables aux entrepôts couverts soumis à enregistrement sous la rubrique 1510 et l'arrêté ministériel du 1 juin 2015 applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 4331.

Concernant la centrale photovoltaïque, elle sera exploitée pendant 30 ans. La maintenance préventive et curative sera assurée directement par les équipes exploitation de GreenYellow, à partir d'un système de télé-suivi. L'énergie produite sera réinjectée sur le réseau et/ou autoconsommée.

En cas de cessation d'exploitation, l'exploitant en informera le Préfet au minimum trois mois avant conformément à l'article R512-39-1 du Code de l'environnement et s'engage à lui remettre un dossier sur l'état du site et son devenir.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'établissement objet de la présente demande d'examen au cas par cas dispose d'un arrêté d'autorisation (n°90-2023-04-24-00002) en date du 24/04/2023 au titre de la rubrique 1510-1. Il est également déclaré au titre des rubriques 2910.A.2, 2925.1 et 2925.2.

Le projet de modification consiste en :

- l'augmentation de la capacité de stockage de liquides inflammables classables sous la rubrique 4331 de la nomenclature des ICPE, pour un volume de moins de 500 t avec un passage au classement à enregistrement.
- la création d'une centrale photovoltaïque au sol.

Ces modifications feront l'objet d'un dossier de porter à connaissance.

Les dispositions constructives concernant le stockage de LI fera l'objet d'un permis de construire modificatif porté par VAILLOG Fontaine. La centrale photovoltaïque fera l'objet d'une déclaration préalable portée par Green Yellow.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol de la centrale photovoltaïque au sol : 7 680 m ² Surface de panneaux photovoltaïque : 4 506 m ² Puissance installée : 999,44 kWc Surfaces des sous-cellules de liquides inflammables : moins de 3 500 m ² Quantité de liquides inflammables stocké : moins de 500 t	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Lot n°1

Lieu-dit : Aéroparc de Fontaine

Localité : FONTAINE

Code postal : 9 0 1 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Fontaine

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Règlement National d'Urbanisme

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Une demande d'autorisation environnementale a été présentée le 27 juin 2022 par la SCI SELP VAILOG FONTAINE pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage de produits combustibles. L'enquête publique a eu lieu du 8 décembre 2022 au 14 janvier 2023. L'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale a été signé le 24/04/2023. Il autorise le bâtiment au titre de la rubrique 1510-1 et le déclare au titre des rubriques 2910/A/2, 2925.1 et 2925.2. De plus, une autorisation environnementale a été délivrée à la SODEB pour l'aménagement de l'ensemble du site de l'Aéroparc. L'arrêté préfectoral associé (n°90-2020-12-02-003) a été délivré le 02/12/2020. Le projet de modification consiste à l'augmentation de la capacité de stockage de liquides inflammables classables sous la rubrique 4331 de la nomenclature des ICPE, pour un volume de moins de 500 t avec un passage au classement à enregistrement et à la création d'une centrale photovoltaïque au sol. Une déclaration de changement d'exploitant au profit de la SAS VAILOG FONTAINE a été reçu le 11/03/2024 par le Préfet du Territoire de Belfort

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type 2 n°430020211 "Vallée de la Bourbeuse et ses affluents, la Madeleine et la Saint-Nicolas" située à 900 m au Nord-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. L'arrêté le plus proche est l'arrêté FR3800882 "Basse Vallée de la Savoureuse" situé à 15 km au Sud-Ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional FR8000006 "Ballons des Vosges" 6 km au Nord-Ouest est le plus proche du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite aux études réalisées par CLIMAX, sur la base des aspects de pédologie et de biodiversité, les zones humides identifiées sur le terrain du site SELP VAILOG FONTAINE représentent une surface totale de 13 ha. Ces zones humides font l'objet d'une compensation, à hauteur minimale de 19,5 ha par la SODEB dans le cadre des prescriptions figurant dans l'arrêté préfectoral de l'Aéroparc du 02/12/2020.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fontaine est soumise à 2 PPRN Inondations : - Par une crue à débordement lent de cours d'eau / Par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, PPRN 90DREAL20120002 - PPRi de la Bourbeuse (révisée).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce PPRN Inondation a été prescrit le 20/11/2012. La commune n'est pas soumise à un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé sur aucun site ou sols pollués d'après la base de données des sites et sols pollués ou potentiellement pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est le site FR4312019 - Etangs et vallées du Territoire de Belfort (Directive Oiseaux) qui se trouve à 1,35 km au Sud-Ouest du projet. Une évaluation des incidences du projet sur le site NATURA 2000 a été faite dans le dossier d'autorisation du projet SELP VAILOG FONTAINE ainsi que dans le dossier d'autorisation de l'aménagement de l'Aéroparc de Fontaine.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le Fort Sénarmont situé sur la commune de Bessoncourt à 6,1 km au Sud-Ouest du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site (eau potable et eau incendie) sera issue du réseau d'eau potable de l'Aéroparc alimenté par des réservoirs d'eau potable de 700 m ³ (deux réservoirs de 300 m ³ et 400 m ³) situés sur la commune d'Angeot. Le projet de modification n'impliquera pas de prélèvements d'eau supplémentaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'impliquera pas de drainage ou modification sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet de modification, il n'est prévu ni démolition ni évacuation de terres (équilibre déblais/remblais) pendant le chantier.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiments, voiries, parkings, réseaux, etc...).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable, d'eau incendie et d'assainissement de l'Aéroparc de Fontaine en accord avec l'aménageur comme précisé dans le dossier d'autorisation.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante. Les mesures ont été prises conformément à l'arrêté préfectoral d'aménagement de l'Aéroparc de Fontaine pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet d'aménagement sur la faune et la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une évaluation des incidences du projet au titre de la réglementation NATURA 2000 a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale. La conclusion de cette évaluation des incidences est que l'Aéroparc aura peu d'effets sur le site NATURA 2000 "Etangs et Vallées du Territoire de Belfort". Les impacts sont nuls à faibles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Fontaine est soumise à 2 PPRN Inondations : - Par une crue à débordement lent de cours d'eau / Par crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau, PPRN 90DREAL20120002 - PPRi de la Bourbeuse (révisée) prescrit le 20/12/2012. D'après le zonage, le projet est en dehors de la zone concernée par les inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera pas de déplacements/trafics supplémentaires.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification ne sera pas source de bruit ou de nuisances sonores.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera aucune odeur.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera aucune nuisance olfactive.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera aucune vibration.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification ne sera pas concerné par des vibrations.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera pas d'émissions lumineuses.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et des parkings. Il s'agira uniquement d'éclairage dirigés vers le sol.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera pas de rejets dans l'air.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sous cellules liquides inflammables seront équipées d'une rétention déportée. Il n'y aura pas de rejets liquides autre que ceux prévus dans le dossier d'autorisation du projet SELP VAILOG FONTAINE.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera pas d'effluents supplémentaires. Les effluents susceptibles d'être rejetés par le site sont précisés dans le dossier d'autorisation de la SELP VAILOG FONTAINE.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle activité de stockage de liquides inflammables engendrera des déchets dangereux en cas de casses des matières stockées. Ces déchets seront récupérés par une société spécialisée, traités par la filière spécifique. L'exploitant tiendra un registre des déchets conforme à la réglementation applicable. La ferme solaire n'engendrera pas de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification s'insère dans le cadre du projet de la SELP VAILOG FONTAINE de construction d'une plateforme logistique. Le site est sur le site de l'Aéroparc dont l'aménagement fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de modification n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines et l'usage du sol. Il s'insère dans le cadre du projet de la SELP VAILOG FONTAINE de construction d'une plateforme logistique. Le site de l'Aéroparc a fait l'objet d'une étude préalable agricole a été réalisée par la SODEB dans le cadre de son dossier d'autorisation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'analyse des effets cumulés a été traité dans le cadre du dossier d'autorisation de l'Aéroparc de Fontaine.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

A l'échelle de l'Aéroparc, des mesures sont prévues pour réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement. Elles ont été détaillées dans l'étude d'impact jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale de l'Aéroparc pour lequel un arrêté préfectoral a été délivré le 2 décembre 2020. La SODEB, aménageur de l'Aéroparc, est responsable de la mise en œuvre de ces mesures.

A l'échelle du projet, des mesures en faveur des enjeux environnementaux du site sont précisées à l'article 2.1.2.3. de l'arrêté préfectoral du site SAS VAILOG FONTAINE.

Afin de respecter l'arrêté ministériel du 1er juin 2015 applicable aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature ICPE, les aménagements suivants seront réalisées dans les sous-cellules dédiées au stockage de liquides inflammables :

- La séparation avec les autres cellules sera réalisée par des murs coupe-feu de degré 2 heures dépassant d'un mètre en toiture,
- Les ouvertures créés dans les murs séparatifs seront de degré coupe-feu 2 heures séparation avec les autres cellules par des murs coupe-feu 2 heures,
- Des aires de mise en station échelle seront matérialisées en façade au droit des murs coupe-feu.
- Le dallage sera séparé en zones de collecte de 500 m² maximum, équipées de siphons coupe-feu,
- Les cellules seront équipées d'une rétention déportée enterrée disposée sous la voie engins, elle présentera un volume dimensionnée conformément à l'AM du 01/06/2015,
- Des caniveaux seront présentes au droit des portes coupe-feu permettant de recueillir les liquides pouvant s'écouler vers les cellules voisines,
- Les cellules seront équipées d'un système d'extinction automatique d'incendie adapté aux produits stockés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la création d'une centrale solaire au sol et à l'augmentation de la capacité de stockage de liquides inflammables classées sous la rubrique 4331. Ce projet de modification ne consomme pas d'espaces naturelles supplémentaires puisqu'il sera implanté au Nord du site sur une zone non aménagée à l'intérieur de l'emprise du terrain.

Ce projet ne générera que peu d'impacts supplémentaires sur l'environnement par rapport à ceux déjà présentés dans la demande d'autorisation initiale pour le site.

Il ne semble donc pas nécessaire que ce projet de modification fasse l'objet d'une évaluation environnementale. De plus, dans le cas où le projet est dispensé d'évaluation environnementale, il est prévu de porter à la connaissance du Préfet tous les éléments d'appréciation en termes d'impacts et de dangers.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

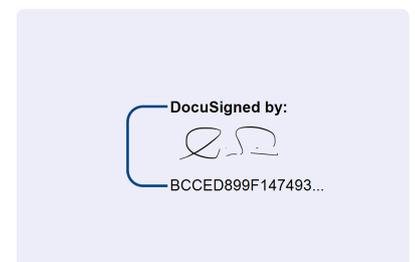
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le



Signature du (des) demandeur(s)